

Séance du 28 mai 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A., POTENZA
D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Attendu que la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2024 mentionne des crédits affectés comme précisés ci-après :

- Frais et travaux de rénovation de la Maison communale de Bernissart (PI2013-2016) ;
- Frais établissement et travaux de chauffage et régulation (suite pose cloison) ;
- Travaux de rafraîchissement et chauffage du local espace-rencontre ;
- Achat de matériel informatique (serveur, pour la salle du collège) ;
- Travaux d'éclairage de la piste d'athlétisme (COP) ;
- Frais et travaux de réfection voiries PIC/PIMACI 2022-2024 ;
- Travaux de rénovation de la toiture de la Chapelle de la Bonne Mort ;
- Acquisition d'une batterie et d'un chargeur pour caméra ;
- Acquisition de mâts pour drapeaux pour les bâtiments communaux, d'un frigo pour l'école de Ville-Pommeroeul, de matériel d'exploitation (guirlandes), de matériel pour la chorale PCS, de sièges de bureau pour le personnel, de mobilier, d'un pare-feu ;
- Travaux d'installation de caméras pour la gare de Blaton, pour le CAP ;
- Travaux de mise à jour des sites internet ;
- Travaux d'aménagement pour les tableaux interactifs dans les écoles (cablage) ;
- Travaux d'aménagement du musée (bardage extérieur) ;
- Travaux de verdissement des parcs publics ;
- travaux d'installation de caméras de surveillance (école négresse) ;

Dépenses à caractère extraordinaire dont les voies et moyens de financement seront constitués par emprunt, par escompte de subvention, par subside ou par l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire, comme stipulé au tableau annexe ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les marchés publiés dont l'invitation à remettre offre ou la publication de l'avis de marché est lancée avant le 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les marchés publiés dont l'invitation à remettre offre ou la publication de l'avis de marché est lancée à partir du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition fondée du Collège communal ;

DECIDE

Article 1 : D'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau en annexe.

Article 2 : De choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions.

Article 3 : De confier au Collège l'attribution de ces marchés et le paiement des dépenses subséquentes.

Article 4 : La présente délibération sera transmise aux services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN